



SICEC  
21, bd Gustave Morizot  
21400 Châtillon sur Seine

☎ 03.80.81.56.25  
☒ 03.80.91.18.58  
✉ contact@sicec.fr

## COMPTE RENDU

# Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du jeudi 28 mars 2013 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs NAUDINOT, MALNOURY, DEFLORENNE, TARTERET, STUTZ, VAN HECKE, CARNET, ESTRAT, BAZOT (suppléant), PAQUOT (suppléant), COURQUEUX, LEFIN, MARTINY (suppléant), NORET, MAIRE DU POSET, TILQUIN, MILLEY, RIARD, LENI, CHODAT (suppléant), DELVAL, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, FLAGEOLLET, STIVALET, MALGRAS, ORMANCEY, GUIRADO, TROISGROS, MIGNARD (suppléant), ROUSSEL, BARRE, MULLER (suppléant) et TRINQUESSE, Madame CHOUARDOT.

**Soit 34 membres présents dont 28 membres avec droit de vote sur 51.**

Excusés : Bernard CHAUVOT, Bernard MONGENET, Marcel JURIEN DE LA GRAVIERE, Alain ENARD, Gilbert JAGER, Jean-Claude PUCH, Marie-Claire MAURICE et Gilles SEYTRE.

Jean-Claude STUTZ souhaite la bienvenue aux nombreux participants et les remercie chaleureusement de leur présence, puis rappelle l'ordre du jour :

❖ **Compte administratif 2012**

❖ **Budget primitif 2013**

❖ **Délibérations et affaires diverses :**

- **Prolongement de la ligne de trésorerie**
- **Contrat d'animation technique des cours d'eau châtillonnais**
- **Questions diverses**

Il donne ensuite la parole à Marie-Aleth CHOUARDOT qui présente le compte administratif du SICEC :

❖ Compte administratif 2012 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 350 520,87	G 450 759,58
	Section d'investissement	B 396 118,20	H 315 325,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 60 613,80
	Report en section d'investissement (001)	D	J 28 514,29
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 746 639,07	= G+H+I+J 855 212,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 40 514,00	L 144 187,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 40 514,00	= K+L 144 187,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 350 520,87	= G+H+K 511 373,38
	Section d'investissement	= B+D+F 436 632,20	= H+J+L 488 026,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 787 153,07	= G+H+I+J+K+L 999 399,70

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 40 514,00	L 144 187,00
10	Dotations, fonds divers et reserves		3 760,00
24	Aménagement ouvrage de Gommeville	29 579,00	29 579,00
30	GOMMEVILLE OUVRAGE	8 340,00	54 658,00
31	BRUGERE AISEY S/S OUVRAGE	777,00	6 600,00
32	OUVRAGE FLORIET NOD S/S		36 390,00
36	MOBILIER	1 818,00	
39	HYDRO BREVEON ET OUVRAGES PRIO		10 400,00
44	PASSAGE A GUE CHAUME LES BAIGNE		2 800,00

*André MALGRAS demande à ce que ces chiffres soient communiqués à l'avance aux délégués afin qu'ils puissent être étudiés par les membres des conseils municipaux.*

Vote pour l'approbation du compte administratif : oui à l'unanimité.

Madame CHOUARDOT poursuit avec la présentation du compte de gestion.

Le Vice-Président, Thierry NAUDINOT, indique que le celui-ci est identique au compte administratif et certifie que les montants des titres et mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à approbation.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Budget primitif 2013 :**

Thierry NAUDINOT présente ensuite le budget primitif 2013 du Syndicat :

## Budget principal 2013 du SICEC

### VUE D'ENSEMBLE

#### Dépenses

#### Recettes

#### FONCTIONNEMENT

Chapitres	
002 Déficit de fonctionnement	
011 Frais fonctionnement	148 880,00 €
012 Personnel	232 860,00 €
65 Elus + subventions	21 450,00 €
66 Charges financières	1 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €
68 Dotation amortissements	17 369,00 €
022 Dépenses imprévues	10 974,00 €
023 Virement à Investissement	0,00 €

Chapitres	
002 excédent	103 383,00 €
74 Subventions	329 150,00 €
75 Produits financiers	0,00 €
76 Produits divers, dons	0,00 €
77 Rembour sur salaires	0,00 €

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>432 533,00 €</b>
---	---------------------

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>432 533,00 €</b>
---	---------------------

#### INVESTISSEMENT

Chapitres / Opérations	
001 Déficit	52 279,00 €
020 dépenses imprévues	1 309,00 €
20 Etudes ouvrages	43 000,00 €
21 Acquisition	7 368,00 €
23 Travaux	160 031,00 €
2315-041 opération patrimoniale	0,00 €
4581 op compte de tiers	29 579,00 €
041 opération d'ordre	0,00 €

Chapitres / Opérations	
001 Excédent reporté	0,00 €
021 Virement section Fonct	0,00 €
10 affectation résultat + FCTVA	22 040,00 €
13 Subventions	224 578,00 €
16 emprunts	
4582 op compte de tiers	29 579,00 €
040 amortissement	17 369,00 €
2033-041 opération patrimoniale	0,00 €

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>293 566,00 €</b>
--	---------------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>293 566,00 €</b>
--	---------------------

*Jean-Paul NORET souhaite savoir pourquoi rien n'est prévu à l'article comptable 6152 (entretien et réparations sur biens immobiliers) pour 2013 alors que 10 796,21 € ont été dépensés à ce compte en 2012.*

*Réponse : cet article comptable comprend des sous-comptes tels que le 61521 (terrains) et 61522 (bâtiments). Les sommes prévues pour 2013 ont donc été inscrites à ces sous-comptes et non à l'article comptable général.*

*Bernard DEFLORENNE demande à quoi correspond la somme de 36 600 € inscrite au compte « études et recherches ».*

*Réponse : cette somme correspond au coût de l'étude bilan du Contrat Rivières Sequana.*

Vote : oui à l'unanimité.

Le Président reprend la parole afin de procéder au vote des différentes délibérations.

#### ❖ **Délibération pour la reconduction de la ligne de trésorerie :**

Le Président explique aux délégués que la ligne de trésorerie souscrite en 2012 arrive à son échéance le 31 mars 2013, et qu'il est nécessaire de la reconduire.

Les nouvelles conditions sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €,
- Echéance : 31 mars 2014,
- Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,80 point,
- Commission d'engagement : 200 € payables à la signature du contrat,
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,
- Commission de non utilisation : 0,25% calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

Le Comité Syndical, après discussions :

- Accepte la reconduction de la ligne de trésorerie
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

#### ❖ **Délibération pour la mise en place du contrat d'animation technique des cours d'eau Châtillonnais :**

Le Président présente à l'assemblée le nouveau contrat d'animation technique proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 2013-2018.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE. Il est la formalisation de l'engagement des partenaires pour développer une mission permettant d'atteindre ces objectifs.

Le Comité Syndical, après discussions :

- Approuve les termes du contrat,

- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

Thierry NAUDINOT explique que ce contrat est une déclinaison du PTAP (plan territorial d'actions prioritaires) qui donne les orientations d'actions pour la cellule technique du SICEC. Le PTAP a fait l'objet d'une présentation par l'Agence de l'Eau à Châtillon-sur-Seine le 14 mars dernier. Plusieurs de nos délégués y étaient présents.

*Jacques VERSCHRAEGHEN pose une question concernant la problématique du piétinement ; selon lui, celle-ci est maintenant inexistante sur le territoire.*

*Fabrice ROUGE, technicien rivières, lui répond que ce problème est toujours bien présent mais qu'il concerne principalement les petits affluents. Il est possible d'en évaluer les dégâts par le biais d'études telles que celles réalisées par la fédération de pêche de Côte d'Or.*

#### ❖ **Affaires diverses :**

Jean-Claude STUTZ informe l'assemblée du départ de Déborah NADAL, animatrice du Contrat Rivières Sequana. Un recrutement a été organisé dans le cadre de son remplacement et 7 candidats ont été reçus en entretien individuel le 15 mars dernier. A l'issue de ces entretiens, Pauline GARCIA a finalement été retenue et rejoindra l'équipe du SICEC à compter du 2 avril 2013 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 9 mois.

Il explique ensuite aux délégués qu'un appel à projets a été passé sur tout le territoire en vue de la mise en place du futur Contrat Rivières et rappelle que les communes ne doivent pas hésiter à faire remonter les actions qu'elles souhaitent voir inscrites dans ce contrat. Il rappelle à ce propos qu'une réunion « élus » sera organisée le 17 avril prochain à la salle des fêtes de Sainte-Colombe-sur-Seine.

*Jean-Paul NORET demande qui est l'organisateur de cette réunion.*

*Réponse : il s'agit du bureau d'études Contrechamps en charge de l'évaluation du Contrat Rivières Sequana.*

Pour terminer, Jean-Claude STUTZ invite l'assemblée à regarder quelques extraits du documentaire « Au fil de l'eau » réalisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans lequel interviennent certains membres de l'équipe du Syndicat. Ces extraits concernent la continuité écologique ainsi que la gouvernance via les contrats globaux.

Le Président remercie l'assemblée et l'invite au verre de l'amitié.